



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/EM.2/4
31 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur l'intégration des questions
de parité dans la politique commerciale
Genève, 10 et 11 mars 2009

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR L'INTÉGRATION
DES QUESTIONS DE PARITÉ DANS LA POLITIQUE
COMMERCIALE**

tenue au Palais des Nations, à Genève, les 10 et 11 mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. RÉSUMÉ DES DÉBATS.....	3
A. Comprendre les relations entre commerce et parité.....	3
B. Principaux liens entre commerce et parité.....	5
C. Questions liées à la parité dans le secteur de la santé.....	10
D. Parité et crise économique mondiale	11
E. De la théorique à la pratique	12
II. PROJET DE RECOMMANDATIONS DES EXPERTS CONCERNANT DES OPTIONS PRATIQUES ET DES RÉSULTATS PRAGMATIQUES.....	15
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	16
A. Élection du Bureau.....	16
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	16
C. Résultats de la réunion.....	17
D. Adoption du rapport.....	17
Annexe	
Participation.....	18

I. RÉSUMÉ DES DÉBATS

A. Comprendre les relations entre commerce et parité

1. Les experts ont estimé d'un commun accord que l'égalité entre hommes et femmes était non seulement un droit fondamental¹, mais aussi un facteur essentiel pour réduire la pauvreté et assurer la croissance économique et le développement. Son importance pour le développement économique et social avait été mise en exergue dans l'Objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les femmes contribuaient de façon notable au développement économique et à une meilleure gouvernance dans leur pays, ainsi qu'au bien-être des communautés et des ménages. L'amélioration des perspectives offertes aux femmes ouvrait la voie à des progrès dans la réduction de la pauvreté et à une accélération de la croissance économique.

2. Il a été noté que les politiques commerciales n'étaient pas neutres en matière de parité, mais qu'elles avaient des effets très marqués de redistribution entre les secteurs économiques, en favorisant certaines activités économiques au détriment d'autres. Les faits montraient que, dans certains cas, la libéralisation du commerce s'était accompagnée d'une hausse de l'emploi et des perspectives entrepreneuriales pour les femmes. Dans d'autres cas, l'intégration du commerce avait exacerbé les inégalités entre hommes et femmes et aggravé la situation économique et sociale des femmes. Tout en reconnaissant que le commerce n'avait pas été un catalyseur de l'égalité entre hommes et femmes, quelques experts ont évoqué les problèmes auxquels étaient confrontés les négociateurs pour identifier des secteurs ou des activités spécifiques «sensibles».

3. L'expansion du commerce international avait favorisé la croissance économique, mais celle-ci ne s'était pas toujours traduite par une meilleure répartition de la richesse, la création d'emplois et de meilleures conditions de vie pour tous les segments de la population, y compris les femmes. Le «paradoxe sud-asiatique» en était l'illustration la plus flagrante, avec une forte croissance économique, mais aussi une pauvreté chronique, une insécurité alimentaire et nutritionnelle et une polarisation sociale. Dans certains pays, la pauvreté et la faim s'aggravaient dans le cas des segments les plus vulnérables de la population, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les migrants urbains, les communautés frappées d'exclusion sociale, les populations de régions victimes de sécheresses et de conflits, et les personnes employées dans le secteur informel. On prenait conscience que pour réduire la pauvreté et les inégalités, il fallait adopter des politiques complémentaires, non seulement pour améliorer la compétitivité, l'environnement des entreprises et les infrastructures, mais aussi pour s'attaquer aux inégalités sociales que des réformes commerciales «aveugles» risquaient de perpétuer ou d'exacerber.

4. Il a également été souligné qu'une analyse du commerce sous l'angle de la parité exigeait une bonne compréhension des aspects préexistants en la matière de la dynamique des marchés et

¹ La non-discrimination est un principe fondamental du droit international des droits de l'homme. C'est un principe que l'on retrouve dans toutes les grandes conventions relatives aux droits de l'homme, qui constitue en outre le thème central de certaines conventions internationales telles que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

du contexte social, culturel et politique au sens large de chaque pays. Cela passait également par une bonne compréhension de la nature, du rythme et de l'ampleur des transformations imputables à la libéralisation du commerce, par opposition aux transformations résultant d'autres politiques, indépendamment de la libéralisation du commerce.

5. Les incidences de la libéralisation du commerce sur la pauvreté et la vulnérabilité pouvaient être évaluées sous trois aspects: a) modifications de la structure de l'emploi et des salaires; b) évolution des prix et leurs incidences sur les modes de consommation; et c) modifications concernant le financement des dépenses sociales. Tous ces éléments pouvaient être positifs ou négatifs pour les hommes et pour les femmes, en fonction de leurs caractéristiques individuelles (par exemple, éducation, compétences, taille de la famille) et sociales (par exemple, producteurs nets ou consommateurs nets, implantation urbaine ou rurale, statut économique et social).

6. Pour tirer pleinement parti de la libéralisation du commerce, les économies et les travailleurs devaient s'adapter, moyennant le transfert de ressources des secteurs en déclin vers les secteurs en expansion et l'acquisition des compétences recherchées par les marchés internationaux. Quelques experts ont noté que cela créait des contraintes particulières pour les femmes, en raison de leur position relativement défavorable en termes d'éducation et d'accès au crédit, aux nouvelles technologies, à la formation et aux circuits de commercialisation. Les traditions socioculturelles dans un pays pouvaient aussi limiter l'accès des femmes à certains secteurs ou imposer les types d'emploi jugés appropriés pour les femmes, ainsi que les conditions de travail.

7. Il a été estimé que le rôle procréateur des femmes, ainsi que la charge inégale que représentaient pour elles les soins de santé à donner aux enfants, aux personnes âgées ou aux membres malades de la famille, outre les tâches strictement ménagères comme la préparation des repas, leur laissaient peu de temps pour améliorer leurs compétences ou rechercher de nouveaux débouchés: le «manque de temps» les condamnait ainsi à rester sans qualifications ou à travailler dans le secteur informel où il était plus facile de combiner tâches ménagères et travail rémunéré. Parce que la société n'accordait que peu de valeur au travail non rémunéré et aux soins donnés aux autres, de telles activités restaient au cœur de la discrimination dont souffraient les femmes. En raison de cette asymétrie entre hommes et femmes pour ce qui était des activités non rémunérées, des politiques sociales et des politiques de l'emploi complémentaires étaient nécessaires pour aider à rééquilibrer, dans le cas des femmes, travail rémunéré et travail non rémunéré. Ces politiques devraient notamment porter sur les aspects suivants: a) accès plus facile et plus abordable aux services pour l'enfance; b) amélioration des moyens de transport pour permettre l'accès aux services et aux marchés; et c) programmes de protection sociale devant aider, à court terme et à moyen terme, les individus à s'adapter aux restructurations économiques. Examinant les difficultés que posait la mesure de la contribution des femmes à travers activités rémunérées et activités non rémunérées, quelques experts ont souligné que ces difficultés empêchaient une évaluation correcte de la contribution des femmes au produit intérieur brut national.

8. L'exemple suivant a été fourni pour illustrer les difficultés auxquelles étaient confrontées les travailleuses face à des chocs extérieurs. Après la disparition d'une industrie sucrière vieille de 350 ans à Saint-Kitts-et-Nevis, en 2005, le Gouvernement avait dû trouver les moyens de reclasser 1 500 travailleurs dans d'autres secteurs productifs de l'économie. Une grande

proportion de ces travailleurs ayant perdu leur emploi étaient des femmes qui, pendant plusieurs décennies, avaient assuré des tâches peu qualifiées; beaucoup n'avaient pas la volonté ou la capacité de se recycler pour retrouver un emploi dans un autre secteur. Le Gouvernement avait pris l'initiative de fournir des services d'orientation et de proposer une formation pour des secteurs tels que l'artisanat, les industries agroalimentaires, la fabrication de tuiles ou l'industrie du tourisme.

9. Quelques experts ont souligné que les femmes étaient également défavorisées par une législation *de jure* ou de facto qui souvent limitait leur accès à des ressources telles que la terre, le crédit et l'information. Un expert a signalé que, en dépit de réformes de la législation nationale, les Latino-Américaines n'avaient toujours pas suffisamment accès à la propriété foncière et au crédit. Cela avait d'importantes répercussions sur leur «position de force» au sein des ménages et des communautés, ainsi que sur leur productivité en tant que producteurs agricoles dans les zones rurales et chefs d'entreprise ou responsables d'activités économiques dans les zones urbaines. Pour que le commerce devienne un moteur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'émancipation des femmes, il fallait éliminer les obstacles à l'accès des femmes aux ressources et à leur maîtrise de ces ressources.

10. Les experts ont reconnu que la position défavorable des femmes avait contribué à la «féminisation» de la pauvreté. D'après les estimations, 70 % des pauvres dans le monde étaient des femmes, 80 % des réfugiés étaient des femmes, 64 % des adultes analphabètes étaient des femmes et 60 % des enfants privés d'enseignement primaire étaient des filles. L'appauvrissement des femmes avait des conséquences négatives directes pour les ménages – concernant la qualité et la quantité de l'alimentation disponible, les risques pour les enfants de ne pas être scolarisés, ou d'être obligés de travailler et, en dernière analyse, les biens des ménages – qui étaient souvent irréversibles.

B. Principaux liens entre commerce et parité

1. Marché du travail

11. L'un des plus importants liens entre commerce et parité était le marché du travail. Le commerce international avait tendance à accroître l'emploi, formel et informel, dans les pays en développement. Les femmes étaient particulièrement recherchées dans les industries exportatrices, car elles étaient généralement plus faciles à recruter, moins syndiquées et moins chères. Toutefois, l'emploi des femmes dans les pays en développement était souvent temporaire et sous-payé – salaires inférieurs d'environ 30 % à ceux des hommes. Cela rendait l'acquisition de compétences spécifiques plus difficile et faisait que les femmes (et les jeunes) restaient cantonnées aux bas salaires et aux emplois non qualifiés. Les experts ont reconnu qu'il était essentiel de veiller à ce que les femmes possèdent les compétences recherchées par le marché et bénéficient des mêmes salaires et autres conditions de travail que leurs homologues masculins pour tirer profit des possibilités d'emploi offertes par l'intégration du commerce.

12. Les marchés du travail se différençaient souvent par l'âge des travailleurs. Les femmes de différents groupes d'âge recherchaient sans doute différents types d'emploi afin de concilier au mieux les différentes responsabilités qui étaient les leurs au sein du ménage. Les secteurs d'exportation en expansion cherchaient souvent à embaucher des jeunes femmes. Cela pouvait avoir des répercussions sur les niveaux d'éducation et, dans des cas extrêmes, sur le travail et

l'exploitation des enfants. Pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, il était essentiel que les femmes puissent améliorer leurs compétences dans leur emploi. De fait, l'un des principaux problèmes était qu'elles étaient surreprésentées dans des emplois non qualifiés et mal payés, là où il était difficile de bénéficier d'une formation en cours d'emploi.

13. Les discussions ont fait ressortir l'importance des programmes de développement social et humain pour améliorer et soutenir l'emploi des femmes. L'acquisition de compétences, la réduction des pratiques discriminatoires et un régime d'allocations de chômage étaient trois éléments essentiels à une participation effective des femmes à la vie active. En particulier, les femmes avaient besoin d'allocations spéciales – par exemple, congé maternité, sécurité de l'emploi, conditions de travail plus sûres – auxquelles elles n'avaient généralement pas accès dans de nombreux pays en développement. Cela et l'importance relative de l'emploi temporaire limitaient les effets que le commerce pouvait avoir sur la réduction des écarts de salaires entre hommes et femmes.

14. Les experts ont souligné que, dans la plupart des pays en développement, le secteur informel restait une source importante d'emplois et d'activités entrepreneuriales, en particulier pour les femmes. L'économie informelle échappait aux lois et aux réglementations, la protection sociale y était minime et la vulnérabilité élevée. Les activités informelles avaient tendance à proliférer pendant les périodes d'ajustement économique, comme cela avait été le cas pendant les crises économiques en Amérique latine dans les années 80 et en Asie à la suite de la crise financière, lorsque entreprises privées et entreprises publiques avaient réduit leurs effectifs ou disparu et les travailleurs licenciés s'étaient tournés vers l'économie informelle.

15. Quelques experts ont estimé que la réglementation du travail devrait englober toutes les formes d'emploi, car de meilleures conditions de travail et de meilleures prestations risquaient de ne pas donner les résultats escomptés en faveur des femmes dans le cas d'une large économie informelle. Il arrivait souvent qu'une amélioration des conditions de travail entraîne une «déféminisation» du travail dans le secteur formel, les femmes étant alors poussées vers des activités informelles non réglementées. L'exemple de l'Inde a été évoqué, où le Gouvernement envisageait d'adopter une législation qui étendrait la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel.

16. Un expert a présenté les résultats d'une étude réalisée par le projet Inde de la CNUCED pour évaluer dans quelle mesure un accroissement des exportations au cours de la période avril 2003-juillet 2007 avait créé des emplois pour les femmes dans 46 secteurs, dont l'agriculture, les industries manufacturières et les services. Les résultats indiquaient que la hausse des exportations avait engendré 9 380 000 emplois pour les femmes et 16,6 millions d'emplois pour les hommes – soit seulement 36 % d'emplois additionnels pour les femmes. Toutefois, la part des femmes dans ces emplois additionnels dépassait la part des femmes dans l'emploi total de près de 5 %. En outre, cette expansion des exportations avait entraîné une réduction des écarts entre hommes et femmes en matière d'emploi.

17. Quelques experts ont indiqué que les femmes employées dans le commerce et les secteurs liés au commerce en Amérique latine étaient moins éduquées, avaient des emplois de moindre qualité et souffraient souvent plus de discrimination que les femmes qui travaillaient dans d'autres secteurs de l'économie. Plus précisément, une grande proportion de femmes employées dans le secteur exportateur des pays d'Amérique du Sud ne bénéficiaient d'aucune couverture de

sécurité sociale. En Uruguay, la situation était similaire dans le secteur industriel et dans le secteur agricole, en raison principalement de la condition des femmes en tant que travailleurs familiaux non rémunérés. Le Brésil présentait le même tableau, avec une grande précarité de l'emploi féminin dans le secteur des exportations due à la forte incidence du secteur agricole, où 62 % des femmes qui y travaillaient n'étaient pas rémunérées. Également au Chili, la précarité des emplois des hommes et des femmes dans le secteur agricole exportateur était élevée, un tiers des travailleurs n'ayant pas de contrat de travail et n'occupant que des emplois saisonniers. En résumé, la proportion d'emplois féminins dans le secteur du commerce extérieur de ces pays était relativement faible.

2. Développement des entreprises

18. Il a été reconnu que l'entrepreneuriat féminin était une importante source de croissance économique. Les femmes créaient de nouveaux emplois pour elles-mêmes et pour d'autres, et offraient à la société des solutions différentes aux problèmes de gestion et d'organisation ainsi que pour l'exploitation des débouchés entrepreneuriaux. Des études montraient que jusqu'à 40 %, voire 50 %, des petites entreprises et des microentreprises dans les pays en développement étaient détenues et dirigées par des femmes.

19. Si l'intégration commerciale pouvait offrir des possibilités de croissance aux petites entreprises et aux microentreprises, elle les exposait également à la concurrence internationale. Toutefois, les femmes n'avaient souvent qu'un accès limité aux réseaux de commercialisation, au crédit et aux connaissances techniques, tous éléments essentiels à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Elles étaient aussi souvent pénalisées par une éducation entrepreneuriale insuffisante, le manque d'infrastructures d'entreprise, le coût élevé du financement, un moindre accès au crédit et des coûts de transaction élevés. La réunion a souligné l'importance à cet égard du microfinancement.

20. Plusieurs programmes de coopération technique étaient en cours dans un certain nombre de pays pour renforcer la capacité des femmes de créer leur propre entreprise, dont le programme Empretec de la CNUCED et un programme de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Empretec était un programme de renforcement des capacités actuellement présent dans 27 pays, qui soutenait des entrepreneurs prometteurs, y compris des femmes, et contribuait au renforcement de petites et moyennes entreprises (PME) novatrices et compétitives au niveau international. Il encourageait également la création de relations d'entreprise entre PME et sociétés transnationales en vue de développer un secteur privé dynamique. Le programme de l'ONUDI visait non seulement à promouvoir une plus grande participation des femmes dans le secteur des PME, mais aussi à les aider à accéder à des activités et à des secteurs non traditionnels, plus productifs et plus profitables. Quelques experts ont estimé qu'on ne pouvait s'en remettre à une «approche universelle» pour la formation des femmes, car la formation devait être modulée en fonction de l'âge et des compétences. Les femmes travaillant dans le secteur informel devaient aussi bénéficier d'une formation. Une formation aux compétences entrepreneuriales – gestion et financement, par exemple – devait être spécifiquement conçue pour les jeunes femmes. Il a été estimé que les petites entreprises et les microentreprises pouvaient contribuer à créer des emplois pour les migrants qui, en raison de la crise financière, étaient obligés de rentrer dans leur pays.

21. De nombreux experts ont insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande attention aux femmes entrepreneurs dans les zones rurales et à un élargissement de l'accès des femmes aux services aux entreprises, services qui étaient souvent inférieurs à ceux dont bénéficiaient les hommes. Parce que 48 % environ des ménages étaient dirigés par des femmes, il était capital de procurer à celles-ci des emplois stables. Des programmes visant spécifiquement les jeunes existaient, qui s'efforçaient de combiner une éducation appropriée avec des perspectives d'emploi décent ou de réguler l'emploi féminin par le biais d'associations pour la promotion d'emplois indépendants pour les femmes.

3. Migrations

22. Les experts ont noté que la moitié des migrants internationaux étaient des femmes. Les migrantes peu ou pas qualifiées avaient tendance à trouver du travail dans un nombre limité de catégories d'emploi dans le secteur des services et dans l'industrie des textiles et de l'habillement. La marginalité des migrantes non qualifiées se traduisait souvent par des emplois inférieurs, de faibles rémunérations et l'insécurité de l'emploi. Il a été noté que les migrations favorisaient la promotion sociale des femmes dans leur pays d'origine, mais produisaient un phénomène inverse de régression dans les pays de destination. Quelques experts ont évoqué un phénomène lié aux migrations, celui du «gaspillage des compétences», c'est-à-dire le degré élevé de déqualification que de nombreux migrants – en particulier les femmes – possédant un niveau d'éducation secondaire, voire de premier cycle universitaire, devaient accepter pour trouver un emploi à l'étranger.

23. La valeur des envois de fonds par les migrants était analogue pour les hommes et pour les femmes. Toutefois, les femmes avaient tendance à envoyer une plus grande part de leurs revenus dans leur pays d'origine, et à le faire plus régulièrement. Par ailleurs, les envois de fonds des femmes faisaient souvent l'objet de coûts de transaction plus élevés, d'une part parce que l'accès des femmes aux services financiers était plus limité et plus onéreux, d'autre part parce que les femmes envoyaient de plus petits montants, mais plus fréquemment, d'où des frais relativement plus élevés pour chaque dollar envoyé au pays. Les femmes avaient également tendance à être les principales bénéficiaires de ces envois de fonds, qui étaient une importante source de capitaux pour les pays en développement. L'autonomie financière des femmes concernant l'utilisation de leur épargne et les envois de fonds étaient un préalable à l'efficacité économique et à l'égalité de statut social.

24. Quelques experts ont relevé un certain flou entre migration et mouvement de fournisseurs de services au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Dans la plupart des pays, les questions relatives au mode 4 étaient traitées de la même manière que les questions de migration, ce qui brouillait les frontières entre mouvement temporaire et mouvement permanent, alors que différentes politiques et mesures devraient s'appliquer à l'un et à l'autre. Il a également été noté que le mouvement de personnes physiques au titre du mode 4 profitait plus particulièrement aux fournisseurs de services hautement qualifiés, alors que l'on ne s'était pas suffisamment préoccupé dans le cadre des négociations multilatérales sur la libéralisation du commerce des services d'améliorer le mouvement temporaire des travailleurs moins qualifiés, y compris des femmes. Il pourrait être plus aisé d'améliorer la mobilité des femmes dans le cadre des accords commerciaux régionaux ou bilatéraux. Quelques experts ont également souligné la nécessité d'éliminer les incohérences actuelles entre le mode 4 de l'AGCS et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

En Asie du Sud-Est, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) collaborait avec les gouvernements des pays d'émigration et des pays d'accueil pour élaborer des outils et des bonnes pratiques pour la protection des travailleuses migrantes.

25. Les migrations revêtaient souvent un caractère illégal, d'où des risques supplémentaires pour les femmes, car il y avait souvent un lien avec la traite des êtres humains. Dans ces situations, les femmes étaient extrêmement vulnérables, car une immigration illégale comportait souvent des risques d'exploitation, de coercition et d'abus de pouvoir.

4. Agriculture

26. L'impact des politiques commerciales sur l'agriculture de subsistance était une question importante dans une optique de parité, car la participation des femmes à ce type d'agriculture était généralement élevée, notamment dans les pays les moins avancés. Dans les pays en développement, 60 % de la production vivrière était assurée par des femmes, 80 % des femmes étaient responsables de la transformation et du stockage des denrées alimentaires pour les ménages, et elles n'avaient pourtant aucun contrôle des ressources. Alors que les gouvernements commençaient à mettre davantage l'accent sur des politiques industrielles dynamiques, l'agriculture de subsistance n'occupait qu'un faible rang de priorité, au détriment des femmes.

27. D'après les experts, le commerce international offrait des possibilités de cultiver des cultures plus rentables, facilitant ainsi le passage d'une agriculture vivrière de base à une agriculture marchande. Dans la pratique, on avait observé que la libéralisation du commerce profitait aux agriculteurs qui avaient la capacité de s'adapter à de nouveaux produits et à de nouvelles techniques. Les femmes travaillant dans l'agriculture étant en majorité de petites exploitantes n'ayant qu'un accès limité au crédit, aux connaissances et aux intrants agricoles, elles apparaissaient particulièrement pénalisées par la libéralisation des marchés agricoles.

28. Des importations agricoles à bas prix étaient potentiellement préjudiciables aux petits exploitants. D'après un expert, c'était ce que l'on avait observé lorsque le Mexique était devenu membre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et que des importations de maïs à bas prix avaient inondé le marché mexicain, entraînant la disparition de nombreux emplois agricoles.

29. Des importations à bas prix pénalisaient les industries locales concurrentes, car les entreprises de transformation de cultures marchandes libéralisées ne pouvaient plus soutenir la concurrence extérieure. En outre, les petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance, très souvent des femmes, ne pouvaient guère profiter d'une diminution des prix à l'importation de biens salariaux et de biens de production dans la mesure où la part des importations dans leurs dépenses était plutôt faible. Enfin, les petits agriculteurs, susceptibles d'employer plus de femmes, risquaient de voir les effets positifs de la hausse des prix due à la libéralisation du commerce être accaparés par les intermédiaires.

30. Quelques experts ont évoqué l'expérience de certains pays où le passage à la production de cultures commerciales avait eu des incidences négatives sur la sécurité alimentaire. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, la production de cultures vivrières de base avait diminué au profit de cultures marchandes, et les hommes, qui dominaient généralement ce secteur des cultures marchandes, n'injectaient pas une part suffisante des revenus provenant

de ce secteur dans l'économie des ménages. La libéralisation du commerce au Ghana avait profité aux grandes et moyennes exploitations du secteur du cacao, où peu de femmes étaient employées. En Ouganda, beaucoup de femmes produisaient des denrées agricoles pour l'exportation, mais comme elles ne commercialisaient pas elles-mêmes leur production, elles n'étaient pas en mesure de tirer pleinement profit de leur travail.

31. Les données présentées par un expert sur l'emploi en Amérique latine dans le secteur des exportations agricoles non traditionnelles montraient que les femmes constituaient jusqu'à 90 % de la main-d'œuvre dans le secteur horticole (par exemple, production de fruits au Chili, production de fleurs en Colombie, production d'artichauts au Pérou, production de légumes au Costa Rica, au Guatemala et au Mexique). Si ce secteur offrait davantage de possibilités d'emploi aux femmes qu'aux hommes, les femmes se retrouvaient en majorité dans des emplois faiblement qualifiés liés à la transformation, avec de faibles salaires et une sécurité de l'emploi minimale.

32. Quelques experts ont estimé que l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) traitait de façon insuffisante les questions liées à la sécurité et à la souveraineté alimentaires. La récente crise alimentaire avait de nouveau souligné l'importance des cultures vivrières traditionnelles pour faire face à l'insécurité alimentaire.

C. Questions liées à la parité dans le secteur de la santé

33. Un expert a rappelé que, dans le secteur des soins de santé, s'agissant en particulier du métier d'infirmier/infirmière, les emplois étaient souvent associés à une répartition des rôles entre hommes et femmes. Le mouvement temporaire de fournisseurs de services à l'étranger occupait une place importante dans le commerce des services de santé, en raison de la forte intensité de main-d'œuvre de ces services, de la pénurie de personnel dans de nombreux pays et du fait que les services de santé reposaient largement sur des connaissances scientifiques universelles. Le mouvement de personnel de santé des pays en développement vers les pays développés, mais aussi de pays en développement à faible revenu vers des pays en développement à revenu intermédiaire – en tant que migrants ou en tant que fournisseurs temporaires de services au titre du mode 4 de l'AGCS – avait, en matière de parité, deux grandes conséquences. D'un côté, il risquait de compromettre les systèmes de santé de certains pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres, réduisant d'autant l'accès des femmes aux soins de santé. De l'autre, en revanche, il offrait aux migrants la possibilité de percevoir des revenus plus élevés dans le pays d'accueil, ce qui se traduisait par une productivité plus élevée et des envois de fonds plus importants.

34. La pénurie de personnel de santé avait des conséquences spécifiques pour les femmes, en particulier dans les pays en développement. En général, les femmes avaient moins accès aux soins de santé que les hommes en raison d'un plus faible niveau d'éducation et de revenu, d'une mobilité moindre et de leurs responsabilités ménagères. Dans les zones rurales, elles étaient particulièrement pénalisées parce que la pénurie de personnel de santé y était plus aiguë. De plus, le manque de services locaux de soins de santé alourdissait souvent leur charge de travail et leurs responsabilités, les femmes étant souvent celles sur qui reposaient les soins à donner à toute personne malade au sein du foyer. Les experts ont également relevé le phénomène de la «migration» de personnel de santé du secteur public vers le secteur privé, les problèmes associés

de baisse de la qualité des services fournis par le secteur public de la santé, et le coût – outre parfois le caractère inadapté – des services proposés par les établissements de santé privés.

D. Parité et crise économique mondiale

35. La plupart des experts sont convenus que les femmes étaient pénalisées de façon disproportionnée par le ralentissement mondial, qui se traduisait par un recul du commerce, des licenciements et le retour dans leur pays d'origine de travailleurs migrants. Pourtant, le travail féminin avait alimenté en grande partie la progression du commerce avant la crise et le travail non rémunéré des femmes avait été une contribution invisible et cependant importante à l'économie et à au bien-être économique et social des familles et des sociétés. Le ralentissement dû à la crise dans le secteur formel de l'exportation (touchant tous les secteurs, des textiles aux biens électroniques) avait des répercussions sur le secteur informel et sur les migrations. La diminution des budgets publics entraînerait probablement une diminution des services publics – par exemple, services destinés aux enfants et aux personnes âgées, soins de santé – et donc un alourdissement des tâches des femmes. La baisse escomptée des envois de fonds aurait aussi probablement des incidences différentes sur les hommes et sur les femmes. La plus grande part des fonds rapatriés servant à la consommation des ménages ou à l'éducation des enfants, leur diminution se traduirait sans doute par un surcroît de travail pour les femmes.

36. Les effets de la crise mondiale sur le commerce international commençaient tout juste de se manifester et devraient être sévères. Quelques données ont été rappelées: la CNUCED estimait que les exportations de marchandises des pays en développement pourraient diminuer en 2009 de 15,5 %. L'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoyait une hausse générale du chômage cette année, qui toucherait jusqu'à 51 millions d'individus – dont 22 millions de femmes, d'après les estimations.

37. Les secteurs initialement le plus durement frappés par la crise étaient des secteurs où prédominait généralement l'emploi masculin – services financiers, assurances, immobilier, construction, industries manufacturières. Toutefois, la crise s'étendait à des secteurs de services qui, dans de nombreux pays, concentraient l'emploi féminin.

38. Il a été noté que la crise économique et financière mondiale pénalisait les ménages pauvres, qui avaient déjà beaucoup souffert de la crise alimentaire et de la crise énergétique. En Asie du Sud, par exemple, la situation des ménages pauvres se caractérisait de plus en plus souvent comme suit: a) malnutrition et insécurité alimentaire croissantes; b) aggravation de la pauvreté; c) diminution des revenus et des moyens de subsistance; d) précarité des salaires et des conditions de travail en général; e) migrations dues aux difficultés économiques extrêmes; f) chômage; g) travail des enfants; h) épuisement des patrimoines; i) diminution des dépenses de santé et d'éducation; j) dans le cas des femmes, encore moins de temps disponible; et k) détérioration des rapports de force au détriment des femmes dans les ménages et les communautés, sur le marché du travail et sur le marché des actifs. Les gouvernements répondaient toutefois à cette situation par des interventions spécifiques concernant l'insécurité alimentaire – transferts monétaires, alimentation scolaire, apports alimentaires – et des mesures plus générales de politique économique. L'Inde et Sri Lanka, par exemple, avaient adopté des mesures de relance budgétaire de l'ordre de 4 milliards de dollars et 141 millions de dollars, respectivement. Toutefois, des pays d'Asie du Sud avaient également recours à des mesures de restriction du commerce et à des mesures de contrôle des prix. D'après un expert, il faudrait

se préoccuper des transformations structurelles à plus long terme nécessaires pour assurer aux exclus un emploi décent; il faudrait également en revenir à considérer le secteur public comme un moteur de la création d'emplois pour les plus vulnérables, notamment dans le cadre d'une politique commerciale «intégrant des considérations de parité hommes-femmes».

39. Prenant l'exemple de l'Amérique latine, un expert a souligné qu'après la précédente crise de la dette, il avait fallu une vingtaine d'années pour revenir au même niveau d'égalité qu'avant la crise. Le redressement économique était plus rapide que le redressement social. Les actuels programmes économiques engagés par les gouvernements latino-américains pour faire face aux conséquences négatives de la crise ne tenaient pas compte du surcroît de responsabilités auquel les femmes devaient faire face dans le contexte actuel.

40. Plusieurs experts ont noté que la crise risquait d'aggraver les violences, l'exploitation et les abandons, dont les principales victimes seraient les femmes.

41. Les experts ont examiné quelques mesures qui pourraient être mises en place pour atténuer les incidences de la crise mondiale sur les femmes. Plusieurs ont estimé que des considérations de parité pourraient utilement être intégrées dans l'élaboration des programmes nationaux de relance, mais malheureusement, de telles considérations étaient presque totalement absentes de ces programmes – à savoir qu'on ne s'était guère intéressé aux incidences spécifiques de la crise économique et financière sur les femmes et qu'aucune mesure spéciale en leur faveur n'avait été intégrée dans les programmes de relance, par exemple des activités de renforcement des capacités et de formation qui faciliteraient le reclassement des femmes ayant perdu leur emploi. Il a également été noté que, face à la crise actuelle, les États jouaient un rôle plus prépondérant dans un certain nombre d'activités et de secteurs, ce qui n'impliquait toutefois pas qu'une plus grande attention soit accordée à la situation et aux besoins spécifiques des femmes. D'autres mesures ont été évoquées en tant que réponses possibles à la crise: a) expansion du microcrédit, élément essentiel au bon fonctionnement des petites entreprises et des microentreprises, qui dans la plupart des pays en développement étaient dirigées par des femmes; b) amélioration d'un environnement propice au commerce, y compris un meilleur financement du commerce; et c) recours possible aux marchés publics pour des priorités de développement national, permettant d'apporter un appui aux entreprises dirigées par des femmes.

42. Il a été considéré qu'en négligeant les incidences particulières de la crise sur les questions de parité, on risquait manifestement d'aggraver des relations déjà inégales entre hommes et femmes au foyer, sur le lieu de travail et dans la vie publique, d'accroître la pauvreté et de compromettre le développement futur. La crise pouvait être l'occasion de réorienter les politiques commerciales en faveur de l'égalité entre les sexes et du développement.

E. De la théorie à la pratique

43. Quelques experts ont estimé que réorienter le débat sur l'égalité entre hommes et femmes d'une approche «fondée sur les droits» vers une perspective plus intégrée insistant sur les «bienfaits» de cette égalité, non seulement pour les femmes, mais aussi pour les hommes et pour la société dans son ensemble, serait bénéfique.

44. Quelques pays seulement essayaient de façon systématique de renforcer les capacités aussi bien du secteur public que du secteur privé d'intégrer des considérations de parité dans la politique commerciale. Il fallait favoriser une prise de conscience – non seulement dans les ministères du commerce, mais aussi dans d'autres ministères (agriculture, tourisme, industrie) ainsi que dans les bureaux nationaux de statistique, les organisations du secteur privé et les institutions internationales – des incidences sur la parité des questions liées au commerce. Toutefois, les experts ont unanimement reconnu qu'intégrer des considérations de parité dans la politique commerciale n'était pas tâche aisée, car cela impliquait la capacité d'évaluer les incidences de politiques, de stratégies et d'instruments commerciaux spécifiques sur les femmes. Une telle évaluation devrait reposer, notamment, sur des données désagrégées par sexe. Or de telles données faisaient défaut, même dans certains indicateurs utilisés par nombre d'OMD. Toutefois, le manque de données ne devait pas être prétexte à l'inaction. Par exemple, des données relatives à l'OMD 1b (assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif) et des données provenant de l'OIT pouvaient déjà servir à l'élaboration de mesures et d'initiatives.

45. Mais surtout, de nombreux pays en développement avaient besoin d'une assistance pour développer leurs capacités de déterminer et de traiter les incidences potentielles des politiques commerciales sur les femmes et les hommes et d'intégrer une analyse des questions de parité dans les négociations commerciales, la politique commerciale et sa mise en œuvre. Un expert a estimé que la responsabilité de telles approches devait être confiée au ministère du commerce, car une intégration effective des questions de parité ne serait possible que si les responsables du commerce étaient prêts et disposés à en reconnaître et à en faire reconnaître l'importance dans les politiques commerciales nationales et les stratégies nationales d'exportation contribuant effectivement à l'atténuation de la pauvreté et à un développement équitable.

46. Les experts ont reconnu que, pour en arriver là, il restait beaucoup à faire. De bonnes politiques commerciales visant à favoriser des ajustements allant dans le sens d'une plus grande égalité devaient reposer sur des données factuelles, d'où la nécessité plus urgente que jamais de multiplier les travaux de recherche dans ce domaine. Une base de données sur les incidences différenciées du commerce sur les hommes et les femmes devait être créée – à partir de l'expérience de l'application de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), de l'AGCS et des multiples accords commerciaux bilatéraux et régionaux qui avaient été signés ou étaient actuellement négociés.

47. Il a été noté que si les accords de libre-échange prévoyaient de plus en plus souvent des engagements concernant l'égalité entre hommes et femmes et l'instauration de conditions de travail équitables pour les femmes, l'application concrète de ces engagements laissait à désirer. Il a été suggéré que quelque chose d'analogue aux évaluations d'impact sur l'environnement effectuées pour les accords commerciaux soit réalisé pour les questions de parité. Autrement dit, parallèlement ou préalablement à la négociation d'un accord commercial, une évaluation pourrait être réalisée des incidences potentielles sur la parité que l'accord commercial pourrait avoir. Quelques experts ont toutefois souligné que la capacité de nombreux pays en développement de réaliser de telles évaluations risquait d'être limitée et que ces évaluations pouvaient représenter une charge supplémentaire pour les ressources humaines et financières limitées dont disposaient nombre de ces pays. Concevoir du matériel pédagogique et des outils d'évaluation d'impact, échanger des enseignements tirés d'études nationales, créer un réseau d'universitaires et de chercheurs spécialisés sur les questions de commerce et de parité ont été cités par des experts

comme des initiatives utiles pour renforcer la capacité des décideurs d'évaluer les incidences des politiques commerciales sur les femmes. Des institutions telles que la CNUCED, le Cadre intégré renforcé, le Secrétariat du Commonwealth ou l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) pourraient concevoir et élaborer de tels instruments, en particulier à l'intention des pays en développement.

48. En Amérique latine, on s'intéressait beaucoup à l'intégration des questions de parité dans la politique commerciale à un niveau juridique, mais le stade de la mise en œuvre concrète restait négligé. Une solution a été proposée à ce problème: les politiques commerciales étant conçues en consultation avec le secteur privé au niveau national, on pourrait habiliter le secteur privé à négocier les questions sensibles (dont le statut des femmes).

49. Une autre suggestion pratique qui a été avancée était de se servir de la responsabilité sociale des entreprises comme levier pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes dans les politiques du commerce et de l'investissement. Les parlementaires pourraient également se faire les avocats de l'intégration des questions de parité dans la politique commerciale, mais il faudrait pour cela les former aux aspects relatifs à la parité des accords commerciaux.

50. La plupart des experts ont considéré que les engagements politiques ne se traduisaient pas encore en actions concrètes. Cela tenait notamment à une prise de conscience insuffisante par les décideurs des questions de parité, à une capacité limitée de réaliser une évaluation approfondie des incidences de la politique commerciale sur les femmes, à la trop faible représentation des femmes dans les institutions publiques et à un manque de coordination entre les ministères s'occupant de questions concernant les femmes et les ministères du commerce, des finances et du développement économique. Autrement dit, les politiques relatives à la parité et les politiques commerciales étaient négociées dans des sphères totalement distinctes. Quelques experts ont estimé que la faible représentation des femmes au niveau parlementaire et gouvernemental était également un problème dans de nombreux pays, en soulignant que les femmes avaient été particulièrement absentes des réunions ministérielles organisées dans le cadre des négociations commerciales du Cycle de Doha à l'OMC.

51. D'après certains experts, pour faciliter l'intégration des questions de parité dans la politique commerciale, il fallait identifier des produits et des secteurs «sensibles», c'est-à-dire des secteurs où l'emploi féminin était particulièrement élevé et des produits principalement manufacturés par une main-d'œuvre féminine. Il faudrait ensuite analyser la façon dont les politiques commerciales et les accords de libéralisation du commerce – Accords de l'OMC, accords commerciaux régionaux ou bilatéraux – influent sur ces produits et ces secteurs. Une fois les secteurs sensibles identifiés, on pourrait prendre des mesures en faveur des femmes entrepreneurs travaillant dans ces secteurs. Il a également été souligné que des secteurs à faible potentiel d'exportation pouvaient avoir un important potentiel de développement pour les femmes. L'analyse des considérations de parité devrait donc, non pas être limitée aux principaux produits d'exportation, mais devrait être axée sur les produits dans la fabrication desquels les femmes jouaient un rôle plus important. Accorder des conditions commerciales plus favorables aux produits ou aux secteurs sensibles devrait aller de pair avec la poursuite d'autres objectifs de développement, tels que le développement rural ou la préservation de l'environnement.

52. Intégrer des considérations de parité dans l'aide au commerce et des programmes d'assistance technique tels que le Cadre intégré renforcé pourrait être un moyen de passer du stade de la théorie à celui de la pratique. Toutefois, un expert a signalé que, dans le cas du Cadre intégré renforcé, il s'était avéré difficile d'intégrer les questions de parité dans l'évaluation des besoins que les pays réalisaient, et encore plus dans le plan d'action. Toutefois, les choses évoluaient et quelques pays réévaluaient leurs besoins en matière de coopération technique en y intégrant des considérations de parité. Un pays, par exemple, demandait un soutien pour renforcer les secteurs d'exportation qui offraient des possibilités d'emploi plus particulièrement aux femmes. Un facteur fondamental de ce changement était la participation des femmes au processus de consultation et d'exécution, s'agissant en particulier des secteurs dits «sensibles».

II. PROJET DE RECOMMANDATIONS DES EXPERTS CONCERNANT DES OPTIONS PRATIQUES ET DES RÉSULTATS PRAGMATIQUES

53. Les recommandations ci-après sont ressorties des exposés et des débats de la réunion:

a) Gardant à l'esprit l'importance des synergies et de la complémentarité des activités de coopération conformément aux paragraphes 96 d), 173, 177, 178 et 180 de l'Accord d'Accra, nous demandons à la CNUCED de concevoir, en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales travaillant sur les questions de parité – telles que l'UNIFEM, l'OIT, le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations compétentes –, un programme conjoint sur la parité et le commerce afin d'associer à l'élaboration d'orientations l'application de mesures concrètes sur le terrain;

b) Pour l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes et de l'émancipation des femmes dans tous les travaux de la CNUCED, conformément au paragraphe 173 de l'Accord d'Accra, nous demandons que la CNUCED crée une équipe spéciale interdivisions sur l'intégration dans ses travaux des questions liées à la parité et constitue un groupe d'États membres intéressés à Genève pouvant lui fournir des orientations sur ces questions. Nous recommandons que la CNUCED crée un groupe sur le commerce et la parité dans les limites des ressources de son budget ordinaire, qui ferait directement rapport au Secrétaire général de la CNUCED, et que celui-ci fasse rapport au Conseil du commerce et du développement sur l'intégration des questions de parité. Un financement extrabudgétaire serait particulièrement utile pour renforcer ce nouveau domaine de travail du secrétariat;

c) Nous demandons que la CNUCED crée un réseau virtuel d'experts de la parité, en sollicitant les participants à la présente réunion, le rattache à des réseaux analogues existant déjà, le cas échéant, et – conformément au paragraphe 185 de l'Accord d'Accra – l'utilise pour des examens collégiaux de ses analyses du commerce et de la parité et de ses plans d'intégration des questions de parité dans ses travaux;

d) Dans le contexte de la crise financière mondiale, et de l'importance stratégique des travaux prescrits au paragraphe 174 de l'Accord d'Accra, nous demandons que la CNUCED:

- i) analyse des données sur le commerce pour déterminer les secteurs qui ont été le plus durement touchés par la crise financière mondiale; ii) collecte et analyse des données désagrégées par sexe concernant ces secteurs, détermine les incidences spécifiques pour les femmes et pour les hommes; et iii) fournisse régulièrement des données et des analyses aux États membres afin de leur permettre d'élaborer des mesures intégrant les questions de parité;

e) Reconnaissant l'importance de données désagrégées par sexe pour la réalisation d'analyses sur les liens entre parité et commerce, nous invitons tous les États membres à recueillir de telles données, et la CNUCED à promouvoir la collecte et l'exploitation de données sur le commerce désagrégées par sexe;

f) Nous demandons à la CNUCED d'élaborer des lignes directrices et des pratiques optimales sur les moyens d'intégrer les questions de parité dans la politique commerciale, et d'apporter un appui aux pays qui le lui demandent pour intégrer davantage la parité dans leurs politiques commerciales. Nous demandons également à la CNUCED d'aider les pays à déterminer les produits et les secteurs «sensibles aux considérations de parité», de façon que les décideurs puissent prendre des décisions commerciales éclairées concernant ces produits et ces secteurs;

g) Nous demandons que, dans un délai d'un an, la CNUCED fasse rapport aux experts sur les progrès accomplis pour intégrer les questions de parité et l'émancipation des femmes dans ses activités et son budget, et qu'elle fasse également rapport aux États membres;

h) Les discussions conduites lors de la présente réunion d'experts ont été particulièrement productives et pourraient utilement faire l'objet d'une nouvelle réunion d'experts, ou d'une réunion spéciale d'experts du Secrétaire général de la CNUCED. En outre, le cas échéant, les questions de parité pourraient être examinées dans le contexte de réunions d'experts déjà prévues.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

54. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Fredrik Arthur (Norvège)

Vice-Présidente/Rapporteur: M^{me} Nandini Kotthapally (Inde)

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

55. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion (document TD/B/C.I/EM.2/1), qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Intégration des questions de parité dans la politique commerciale.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la réunion

56. À sa séance plénière de clôture, le mercredi 11 mars 2009, la réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats (voir chap. D).

D. Adoption du rapport

57. Également à sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts a autorisé la Vice-Présidente/Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation *

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion:

Afrique du Sud	Italie
Albanie	Kazakhstan
Algérie	Kirghizistan
Allemagne	Maroc
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Myanmar
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Cameroun	Oman
Canada	Philippines
Chine	Pologne
Colombie	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	République tchèque
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Saint-Kitts-et-Nevis
Fédération de Russie	Slovénie
Finlande	Sri Lanka
Haïti	Tchad
Honduras	Thaïlande
Inde	Turquie
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Zimbabwe
Israël	

2. L'observateur de la Palestine était présent à la réunion.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Agence de coopération et d'information pour le commerce international

Communauté européenne:

Présidence de l'Union européenne

Commission européenne

Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.I/EM.2/Inf.1.

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Organisation de la Conférence islamique

Organisation internationale pour les migrations

Union africaine

4. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion:

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique pour l'Europe

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Habitat

Programme des Nations Unies pour l'environnement

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après ont participé à la réunion:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation internationale du Travail

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale du commerce

Union internationale des télécommunications

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale:

Association of World Council of Churches-related Development Organizations in Europe

BPW International

Ocaproce Internationale

OXFAM International

Village suisse ONG

Catégorie spéciale:

3D->Trade-Human Rights-Equitable Economy

Center of Concern

7. Les personnalités ci-après ont été invitées à participer à la réunion d'experts:

M^{me} Rosalyn **Hazelle**, Secrétaire permanente au commerce international, à l'industrie, au commerce et à la protection des consommateurs (Saint-Kitts-et-Nevis)

M^{me} Nicola **Jones**, chargée de recherche, Overseas Development Institute – ODI, Londres (Royaume-Uni)

M^{me} Gabriele **Köhler**, conseillère régionale pour la politique sociale, bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud, Katmandou (Népal)

M^{me} Owanari B. **Duke**, Directrice exécutive, Empretec Nigéria

M^{me} Soledad **Salvador**, chargée de recherche, Centre interdisciplinaire d'études du développement, Montevideo (Uruguay)

M^{me} Peju **Olukoya**, coordonnatrice pour l'intégration des questions de parité, Département genre et santé de la femme, Organisation mondiale de la santé, Genève (Suisse)

M^{me} Rashmi **Banga**, économiste principale, projet de la CNUCED sur les stratégies et la préparation au commerce et à la mondialisation en Inde, New Delhi

M^{me} Dorothy **Tembo**, Directrice exécutive, Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé, Genève (Suisse)

M^{me} Heather **Gibb**, chargée d'étude principale, North-South Institute, Ottawa (Canada)

M^{me} Sonia **Montaño**, chef du Groupe femmes et développement, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago (Chili)

M^{me} Socorro L. **Reyes**, chef, Asie-Pacifique et États arabes, UNIFEM, New York
